

Déclaration

Générale

colonial

Déclaration n° 258/6e L de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis accordant la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Ambouli, lot n° 83, titre foncier n° 852.

n° 258/6e L de la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date de publication
29 janvier 1966

Date du numéro
1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

cutoire par arrêté n° 116 du 29 janvier 1966, la Commission permenente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Saïd Omar la concession provisoire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2.400 mètres carrés, sise à Ambouli, fitre foncier n°1852, au prix de 50 francs le mètre carré.